

De l'uranium et du fluor dans l'eau potable d'une usine de Pierrelatte

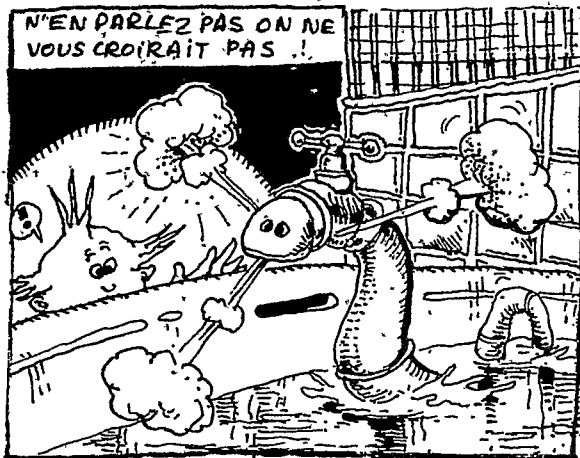
COMURHEX: URANIUM - FICTION

Le 22 décembre, le personnel de l'usine Comurhex de Pierrelatte, spécialisée dans le retraitement de l'uranium, observait un arrêt de travail de 24 heures. La nappe phréatique alimentant la cantine et le bâtiment médico-social avait été contaminée par du fluor et de l'uranium. Un délégué syndical qualifiait cette protestation de courte durée d'« exploit ». L'usine Comurhex est en effet, comme toutes celles qui ont trait au nucléaire, soumise à une loi primordiale : celle du silence.

Entreprise privée - PUK détient 51% des parts tandis que le reste se partage entre la COGEMA et le CEA -, l'usine Comurhex a été construite dans la foulée de Marcoule, entre la ville de Pierrelatte et le canal de Donzère Mondragon. Dans la zone de Tricastin, sur un site choisi pour l'accueil du plus grand complexe nucléaire d'Europe. L'usine traite l'uranium extrait de la mine Péchiney de Malvaïs, et le transforme en hexafluorure et tétrafluorure d'uranium. Ces manipulations, en raison des dangers qu'elles présentent, sont soumises à des normes appelées « arrêtés de classement ».

« Celles-ci sont sans cesse bafouées, explique un délégué CFDT, parce que l'essentiel, chez Comurhex, est de produire vite et beaucoup ».

La contamination de la nappe phréatique qui vient de se produire, n'est qu'un exemple, parmi bien d'autres, de la gabegie qui en résulte. Elle a été révélée par le CEA, qui traite tous les effluents et rejets de l'usine. Selon les résultats des analyses effectuées, l'eau contenait 2,5 microgrammes d'uranium et cinq microgrammes de fluor (les seuils de tolérance fixés pour ces substances sont respectivement de 1,5 microgramme et de trois microgrammes). 265 personnes ont absorbé cette



eau. Comme d'habitude, la question qu'on se pose dans l'usine n'est pas « comment un tel incident a pu être possible », mais « comment a-t-il pu être révélé ».

« Si la direction, commente un délégué syndical, a reconnu effectivement qu'il y a du fluor et de l'uranium dans l'eau potable - depuis huit jours, le CEA pompe la nappe phréatique sans être arrivé au terme de la contamination -, elle se cache toujours derrière le secret de fabrication ou autre chose, lorsque la Commission hygiène et sécurité lui pose des questions ».

Pour les délégués syndicaux, cet incident n'est que le résultat de la négligence ambiante. « Chez nous, il y a des gens qui marchent dans l'uranium. Et ils se la-

vent les mains sans savoir s'il reste de la contamination. Au total, 120 personnes sont exposées dans leur travail. Des ouvriers pissent de l'uranium. Une analyse de sang et d'urine est exigée tous les six mois. C'est insuffisant. Bien sûr, si on veut, on peut faire une analyse d'urine toutes les semaines, mais ceux qui prennent le temps de pisser dans une bouteille sont peu nombreux. Chez nous, l'uranium, on le ramasse à la pelle, avec un simple masque de protection en tulle, celui que les Chinois utilisent pendant les épidémies de grippe. L'atmosphère est saturée de fluor, et la ventilation bien insuffisante. En dix mois, huit personnes ont dépassé la dose d'uranium admissible dans les urines. Neuf ont dépassé la dose de fluor.

Une personne a été arrêtée totalement par le médecin du travail, mais officiellement, on ne sait jamais rien. On recueille quelques informations par ci par là ».

Les irrégularités sont multiples. « Les fûts de déchets radio-actifs sont stockés à même le sol, et l'enceinte non couverte que le CHS a obtenu après maintes revendications est depuis longtemps insuffisante, explique un délégué syndical... L'US6 - un dérivé de l'uranium - produit qui dégage des gaz dangereux et de la chaleur est stocké dans des fûts, dont la résistance n'est pas prouvée. Et les fumées qui se dégagent de ces fûts sont recueillies dans des sacs en plastique, maintenus par un simple scotch... Dans la nouvelle structure 300, l'arrêt de classement stipule qu'aucune poussière uranique ne doit être répandue sur le sol de l'atelier. Un jour, une marge de sécurité s'est débranchée, et les gars en ont eu jusqu'aux chevilles. Ils n'étaient vêtus que de bleus et de masques à poussières... L'inspection du travail a mis plusieurs fois la direction en demeure de respecter les arrêtés de classement... En vain. Le service de protection des radiations, qui doit tout contrôler, est insuffisant. Et face à la direction, il n'a aucun pouvoir, aucune autorité... ».

En 77, la production de Comurhex doit encore augmenter. Et la direction reconnaît que l'augmentation de la production va plus vite que les progrès de la sécurité.

Chantal DESPREZ
Robert FIDENTI